

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 17 OCTOBRE 2018**



N° de résolution
ou annotation

À une séance du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, rue De La Mennais, Louiseville, ce dix-septième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-huit, à dix-neuf heures, à la salle multifonctionnelle, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Carole Baril
Alain Deschênes
Nancy Lambert
Mélanie Léonard
Guylaine Plourde

Représentants des enseignants

Josée Lortie
Jean Lajoie
Renée Lesage
Louise-Marie Malboeuf

Représentante des professionnels

Stéphanie Bergevin

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentantes des élèves

Cloé Allard
Chloé Durand

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin, directrice
Paul Montembeault, directeur adjoint

1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019

a) PRÉSENCES ET QUORUM

La directrice de l'école et présidente temporaire du conseil d'établissement, madame Kathya Paquin, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Paquin procède maintenant à l'appel des candidatures au poste de présidente ou président du conseil d'établissement.

b) ADOPTION DE LA NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'art. 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que la directrice a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT le résultat des élections au poste de président(e) du conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME PATRICIA NOËL**, il est résolu à l'unanimité ;

DE CHOISIR MADAME NANCY LAMBERT, comme présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2018-2019 ;

DE MANDATER la directrice de l'école pour qu'elle informe la Commission scolaire du nom de la présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2018-2019.

108-CÉ 18/19-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Madame Paquin fait un tour de table afin que chaque membre se présente et leur souhaite la bienvenue. Elle invite **MADAME NANCY LAMBERT** à prendre place à la présidence.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Une personne dans l'assistance. Une demande à savoir si nous désirons que les élèves aient un uniforme.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'un président, madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME RENÉE LESAGE**, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 octobre 2018 tel que déposé.

108-CÉ 18-19 - 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2018 ET DU 11 SEPTEMBRE 2018

a) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME LOUISE-MARIE MALBOEUF**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 ;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ 18/19 - 03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2018, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME CAROLE BARIL**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2018 ;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2018 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ-18/19-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2018

Madame Paquin parle du dossier des frais exigés des parents. Elle explique que les factures scolaires n'étaient pas dans l'envoi de juin comme d'habitude, mais dans l'enveloppe du mois d'août, dû au recours collectif.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Une lettre provenant de madame Hélène Saulnier, ressources matérielles

Objet : *Demande d'approbation de deux sorties éducatives*

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

Les deux représentantes du conseil étudiant présentent les activités passées et à venir

ACTIVITÉS PASSÉES

Activités d'intégration du 14 septembre pour tous les niveaux

En général, toutes les activités se sont très bien déroulées et c'est une journée que toute l'école apprécie.

<i>1^{re} secondaire et présecondaire</i>	<i>Camp Minogami, Shawinigan</i>
<i>2^e secondaire</i>	<i>Île Melville, Arbre en arbre</i>
<i>3^e secondaire</i>	<i>45 degrés Nord, Saint-Calixte</i>
<i>4^e secondaire</i>	<i>L'Aventurier à Trois-Rivières</i>
<i>5^e secondaire</i>	<i>Lac Castor, St-Paulin</i>
<i>PFAE et dysphasie</i>	<i>Parc national de la Mauricie</i>

Distribution du guide des activités parascolaires :

Dans ce guide, on y retrouve toutes les activités de l'école. Les activités parascolaires offertes sont : chant, "band", cuisine, court-métrage, peinture, instrument à vent et troupe de danse. Le coût est de 15 \$ par activité pour une session de 10 cours.

Journée thématique :

Le mercredi 3 octobre, nous avons célébré le Festival de la galette de sarrasin en invitant les gens à porter leur chemise à carreaux. Pendant l'heure du dîner, le conseil étudiant avait organisé un jeu de lasso. Les élèves devaient lancer le lasso pour attraper un tuyau. Des Mr. Freeze ont été donnés aux élèves qui participaient. Il y a eu la traditionnelle danse « Coton Eye Joe » suivie d'un set carré animé par Félix Dupont. D'autres danses ont suivi. De plus, pendant toute la semaine, la cafétéria a servi des desserts incluant de la farine de sarrasin.

Campagne de financement avec la compagnie Chocolat Lamontagne

Début de la campagne : 2 octobre

Fin de la campagne : 19 octobre

C'est avec la compagnie Chocolat Lamontagne. Les élèves avaient le choix de deux produits, soit des chocolats à 3 \$ ou à 2 \$.

Tournée Laflèche - Énergie

Demain midi, nous aurons la visite de la Tournée Laflèche-Énergie. Des gens du Collège Laflèche et du 102,3 viendront pendant l'heure du dîner faire de l'animation. Ils offrent la chance aux jeunes de s'inscrire à un concours pour gagner trois (3) cartes cadeaux de chez S3 et l'animation du bal des finissants par le 102,3.

ACTIVITÉS À VENIR

Le 30 octobre : La maison hantée de l'Escale

31 octobre : Halloween : bar à bonbons, défilé des costumes, photomaton

1^{er} et 2 novembre : Film d'Halloween pendant l'heure du dîner à l'auditorium

Novembre : les activités du Noël du Pauvre.

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Alain Deschênes discute de la rencontre au centre administratif.

Il y avait les élections des commissaires.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

Madame Paquin explique le document de la *Loi sur l'instruction publique* aux membres du conseil d'établissement.

9.2 ADOPTION DU CALENDRIER DE TRAVAIL DE L'ANNÉE

CONSIDÉRANT l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq séances par année scolaire ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école, du jour, de l'heure et du lieu de ses séances ;

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré une proposition de calendrier pour les prochaines séances tenant compte, dans la mesure du possible, des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer ;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR JEAN LAJOIE**, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier des séances 2018-2019, tel que proposé par la directrice : 17 octobre, 12 décembre, 30 janvier, 3 avril, 15 mai et 5 juin, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la directrice pour qu'une copie du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2018-2019 soit publiée sur la page Web de l'école, qu'il soit affiché dans l'école pour consultation et qu'une copie soit envoyée au commissaire du secteur.

9.3 REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Nathalie Leblanc a démontré son intérêt à agir comme membre de la communauté.

9.4 ADOPTION DE LA DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT que la directrice a remis, dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT que l'échéance de retour du formulaire étant le soir même de la première séance et qu'elle a reçu tous les formulaires, madame la directrice en informe les membres du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT que la directrice a demandé aux membres de l'informer rapidement si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME PATRICIA NOËL**, il est résolu ;

DE MANDATER la directrice d'informer rapidement la présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, si elle apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts.

108-CÉ 18-19 - 06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la directrice invite les membres présents à signer la liste des présences qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.

9.5 ADOPTION DES FINANCES : BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui demande au conseil d'établissement d'adopter son budget annuel de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e paragraphe de la LIP, la Commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT que la directrice a présenté le budget de l'école secondaire l'Escale, au montant se chiffrant à 1 028 \$, montant octroyé par la Commission scolaire pour le fonctionnement annuel du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses ;

CONSIDÉRANT que cet argent sert à couvrir les dépenses habituellement rattachées au bon fonctionnement du conseil d'établissement (congrès pour les membres parents, frais de déplacement, de gardiennage et le souper de fin d'année) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME GUYLAINE PLOURDE**, il est résolu :

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2018-2019 tel que proposé ;

DE MANDATER la directrice pour qu'elle rende compte au conseil de l'état de son budget deux fois l'an.

108-CÉ 18-19 - 07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

La directrice informe les membres du conseil d'établissement que le 13 juin 2012, le Québec s'est doté d'une loi pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de Loi 56) et que les commissions scolaires ont une obligation légale de veiller à ce que leurs écoles offrent un environnement qui permettra aux élèves d'y développer leur plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. Les établissements doivent mettre en œuvre un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire à l'école ;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école et son actualisation proposée par madame la directrice ;

CONSIDÉRANT que la directrice s'est assurée de la participation des membres du personnel de l'école dans l'élaboration du projet du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. (cf. l'art. 77) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME JOSÉE LORTIE**, il est résolu :

D'APPROUVER conformément à l'article 75.1 de la LIP, le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 2018-2019 tel que déposé, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la directrice pour qu'elle fasse parvenir une copie dudit plan de lutte à la Commission scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

108-CÉ 18-19 - 08

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 APPROBATION DE LA GRILLE-HORAIRE 2018-2019 POUR ACCÈS-DEP

CONSIDÉRANT le projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans à entrer en formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée à la grille-horaire 2018-2019 pour les élèves d'Accès-DEP par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ;

CONSIDÉRANT les règles du MÉES ;

CONSIDÉRANT que l'article 84 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville approuve les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par la direction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME STÉPHANIE BERGEVIN**, il est résolu :

D'APPROUVER la grille-horaire 2018-2019 pour Accès-DEP telle que proposée par la direction de l'école, dont la copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle fasse parvenir une copie de ladite grille-horaire à la Commission scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

108-CÉ 18-19 - 09

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 PERFECTIONNEMENT DES MEMBRES

Pour l'instant nous n'avons rien reçu concernant le perfectionnement des membres du conseil d'établissement.

9.9 APPROBATION DES COSP - CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves ;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposés par la direction de l'école ;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

IL EST PROPOSÉ par **MADAME LOUISE-MARIE MALBOEUF**, d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019

108-CÉ 18-19 - 10

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 APPROBATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME CAROLE BARIL**, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

D'APPROUVER que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2018-2019 ;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ 18-19 - 11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<i>Activité via-ferrata Batiscan</i>	<i>20 septembre</i>	<i>Sport plus 4^e sec.</i>
<i>Portes ouvertes sur le collégial</i>	<i>6 novembre</i>	<i>5^e secondaire</i>
<i>Visite VIP – Centre de formation professionnelle</i>	<i>21 novembre</i>	<i>5^e secondaire</i>
<i>Visite de AAR de Trois-Rivières</i>	<i>novembre</i>	<i>Accès-DEP et FMS</i>
<i>iSaute</i>	<i>6 décembre</i>	<i>Sport plus 2^e sec</i>
<i>Voyage éducatif à New York</i>	<i>Du 4 au 7 décembre</i>	<i>5^e secondaire</i>
<i>Projet Wabénaki</i>	<i>23 et 24 janvier</i>	<i>Sport plus 3^e sec</i>
<i>Super glissades St-Jean-de-Matha</i>	<i>5 février</i>	<i>Sport plus 1^{re} sec</i>
<i>Curling Trois-Rivières</i>	<i>15 avril</i>	<i>Sport plus gr. 42</i>
<i>Curling Trois-Rivières</i>	<i>17 avril</i>	<i>Sport plus gr. 41</i>

9.11 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Madame Paquin fait circuler la liste téléphonique aux membres à des fins de vérification.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) *Loi sur le cannabis*

Nous avons fait parvenir une lettre aux parents. Cette semaine, des intervenants présenteront une vidéo sur la légalisation du cannabis. Nous allons faire parvenir le lien pour visionner la vidéo aux membres du conseil d'établissement.

b) *Indice IMSE*

Pour notre école l'indice du milieu socio-économique est de 10. Pour le calcul, ils prennent en considération le taux de chômage, le revenu familial et le niveau de scolarisation de la mère.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Clientèle de l'école secondaire l'Escale au 28 septembre

Au 28 septembre 2018, nous avons **523** élèves à l'école.

Communication aux parents

Les parents ont eu accès à la 1^{re} communication sur le Mozaïk-portail le 12 octobre dernier. Le 15 octobre la 1^{re} communication a été distribuée aux élèves.

Rencontre de parents le jeudi 15 novembre 2018

La rencontre de parents aura lieu le 15 novembre prochain sur la place d'accueil et dans la cafétéria.

Cross-Country

Le Championnat régional de Cross-Country de la Mauricie s'est déroulé le 3 octobre dernier à St-Tite. 15 de nos élèves y ont participé. Voici quelques résultats :

Léa Baril 16/156
Océane Beauregard 11/96
Natanaël Gauthier-Duval 27/114

Vous pouvez visiter le Facebook de l'Express pour tous les résultats.

Escale-Action

Escale-Action : Deux (2) blocs de 10 périodes, qui comportent 15 ateliers pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire. 202 élèves y participent. Nous avons onze (11) spécialistes et des entraîneurs qui viennent de l'extérieur de l'école. Les jeunes apprécient vraiment les ateliers.

Portes ouvertes

Nous avons remis 80 pochettes. La majorité était des jeunes de 6^e année, il y avait aussi des élèves de 5^e année. Un des points positifs de notre école est le deuxième transport. Les jeunes ont beaucoup apprécié le fait que nous avons ce service, ce qui leur permet de participer aux activités après les cours réguliers.

Escale en santé

Monsieur Montembeault présente le napperon - *Agissons tous ensemble pour une école en santé en 2018-2019*

Noël du Pauvre

Le souper spaghetti pour le Noël du Pauvre aura lieu le mercredi 21 novembre prochain à 18 h, au restaurant La Porte de la Mauricie. Le coût est de 20 \$. L'an passé nous avons reçu 2400 \$, car le Noël du Pauvre nous remet l'argent amassé.

Radio-Canada viendra filmer notre activité « La Balance gars-filles ». Depuis plusieurs années ce sont les gars qui gagnent.

Exercice d'évacuation

L'exercice d'évacuation s'est très bien déroulé, et ce, malgré plusieurs nouveaux enseignants. Cette année tout le monde était sorti en 8 minutes.

Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS)

Nous avons une policière de la Sûreté du Québec qui est jumelée à notre école. Une journée par semaine elle sera à l'école.

Chris Handfield

Il y a 3 ans, madame Christiane Gagnon avait écrit à Chris Handfield, astronaute canadien (son idole). Il lui a répondu aujourd'hui. Bientôt les élèves de Mme Gagnon pourront discuter avec l'astronaute via Skype. C'est à suivre.

12 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le **mercredi 12 décembre 2018, à 19 h**, à la salle multifonctionnelle.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES**, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à **21 H 09**.